

RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2018

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2018.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2018.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements donnés et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2018, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2018 fait ressortir un bénéfice net de **17 102 915,652** Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	:17 102 915,652
▪ Résultats Reportés 2017	: 7 537 947,589
▪ Total	:24 640 863,241
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	:1 232 043,162
▪ Reste	:23 408 820,079
▪ Bénéfice à distribuer (0,550 dinars par action)	:11 000 000,000
▪ Réserves générales	:1 000 000,000
▪ Fonds Social	: 450 000,000
▪ Résultat reporté 2018	: 10 958 820,079

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,550 dinars par titre à partir du 31 Mai 2019 auprès des intermédiaires en bourse à travers TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7 000 dinars net le montant des jetons de présence de l'exercice 2018 pour chaque membre du Conseil d'Administration, et par membre des comités émanant du conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat des membres du conseil d'administration à l'exception du représentant des petits porteurs vient à expiration après la clôture de l'exercice 2018, décide, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, de renouveler le mandat des Administrateurs de Tunis Re pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Liste des membres du conseil :

- Etat Tunisien (deux sièges) représenté par :
 - Mme Lamia BEN MAHMOUD
 - Mr Saber Boumiza
- Banque Nationale Agricole (un siège) « BNA » Représentée par Mr Borhène BOUALLEGUE
- Assurance COMAR (un siège) représentée par : Mr Hakim BEN YEDDER
- Assurance « STAR » (un siège) représentée par : Mr Hassen FEKIH
- Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE) (un siège) représentée par : Mr Lassad ZARROUK
- Société Tunisienne de Banque « STB » (un siège) représentée par : Mr Lotfi DEBBABI
- Groupe CTAMA/MGA (un siège) représentée par : Mr Lamjed BOUKHRIS
- Assurance SALIM (un siège) représentée par Mr Sami BANAOUAS
- SIMPAR (un siège) représentée par Mme Souad MANSI CHIKHAOUI
- Administrateur Indépendant (un siège) représentée par Mr Slah KANOUN

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2021.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité